

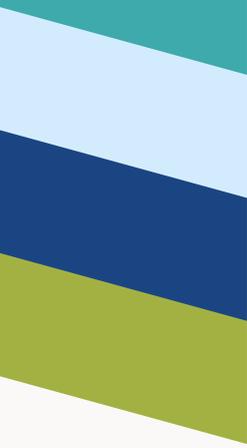
Juin 2024

OBSERVATOIRE DES OGEC

2023

Loire Atlantique

 udogec
44



SOMMAIRE

Introduction 03

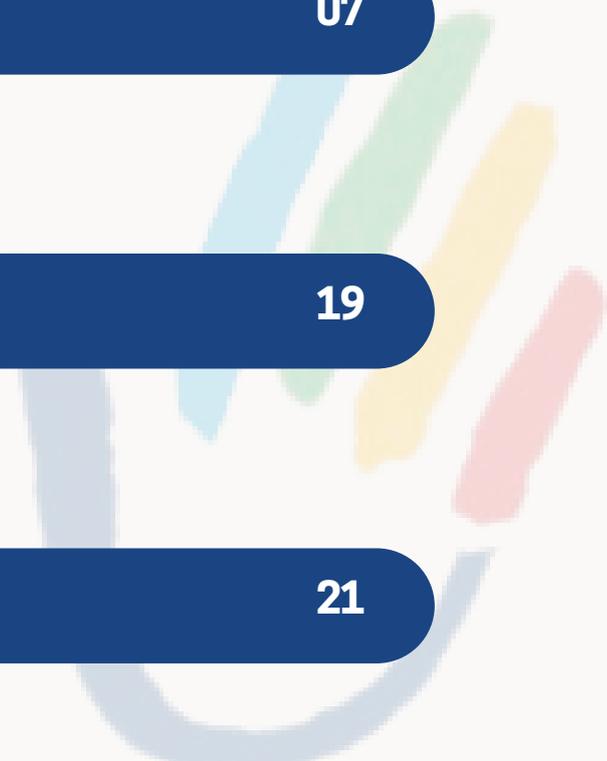
Méthodologie 04

Panorama 05

Les produits 07

Les charges 19

Les indicateurs économiques 21





INTRODUCTION

1

Chers lecteurs,

Je suis ravie de vous présenter le rapport territorial des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de Loire Atlantique pour l'année 2022-2023. Ce document constitue une photographie intéressante de la situation économique et financière des établissements catholiques dans notre département.

Bien plus qu'une simple étude : celui-ci incarne notre engagement à accompagner les OGEC de notre réseau de la manière la plus éclairée et pertinente possible.

En cette période de mutations rapides et de défis économiques, nous savons combien il est crucial pour vous de disposer d'informations précises et actualisées.

Ce rapport met en lumière les tendances économiques et les défis auxquels sont confrontés les établissements catholiques de notre territoire.

J'espère sincèrement que cet observatoire sera un outil précieux pour chacun d'entre-vous, qu'il vous aidera à prendre des décisions les plus adaptées, à développer vos magnifiques projets et assurer la pérennité des établissements scolaires de notre réseau.

Merci de votre engagement constant et de votre confiance. L'UDOGEC est fière de faire partie de cette belle aventure à vos côtés.

Aurélie Tharreau, Secrétaire générale





MÉTHODOLOGIE

2

Les données ont été traitées de manière transversale, sur la base de l'échantillon global comprenant l'ensemble des structures du département qui ont répondu à la collecte.

Témoignage d'une belle mobilisation sur notre territoire, les remontées de balances, de données comptables et extra-comptables ne cessent de progresser pour atteindre plus de 96% d'OGEC cette année.

Isi Gestion est utilisé comme outil dans notre travail et nous permet d'éclairer la lecture des états financiers des OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Conformément à ce qui peut être attendu d'une enquête de ce type, les résultats permettent principalement de dessiner des tendances. Ils doivent être lus avec précaution, pour des raisons liées :

- à la composition de l'échantillon : diversité des profils des répondants, non-exhaustivité de l'échantillon ;
- à l'absence de certaines données : des champs n'ont pas été complétés systématiquement par l'ensemble des répondants ;
- aux modalités de collecte de certaines données, fournies de manière déclarative.

Rappelons que la collecte des données n'intègre pas l'enseignement agricole et que notre enquête est basée sur les données des établissements scolaires de Loire Atlantique pour l'année scolaire 2022-2023.





PANORAMA

3

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans notre département, les profils des **325** établissements sont très variés, tant en effectif qu'en type d'unités pédagogiques

La fourchette des tailles d'unités pédagogiques

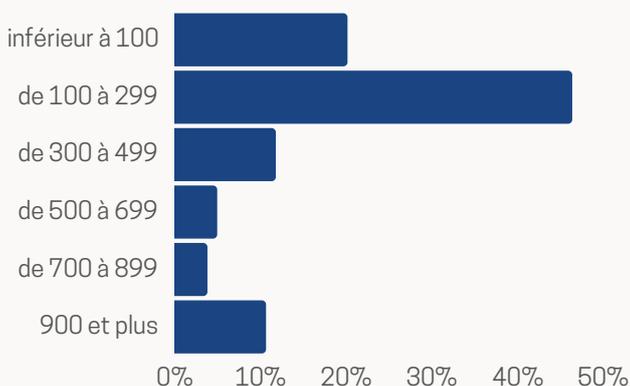
29 élèves repartis dans 2 classes

4 194 élèves réunis dans un groupe scolaire

VS



Répartition des OGEC selon le nombre d'élèves (en %)



261 OGEC accueillent **103 734**¹ élèves pour la rentrée 2022

¹ Source : dossier de presse " rentrée 2022/23" de l'Enseignement Catholique de Loire Atlantique, incluant l'enseignement agricole

LES EFFECTIFS SCOLAIRES



École

↘ 1.0 %

 EFFECTIF MOYEN
198 ÉLÈVES



Collège

= -0.1 %

 EFFECTIF MOYEN
560 ÉLÈVES

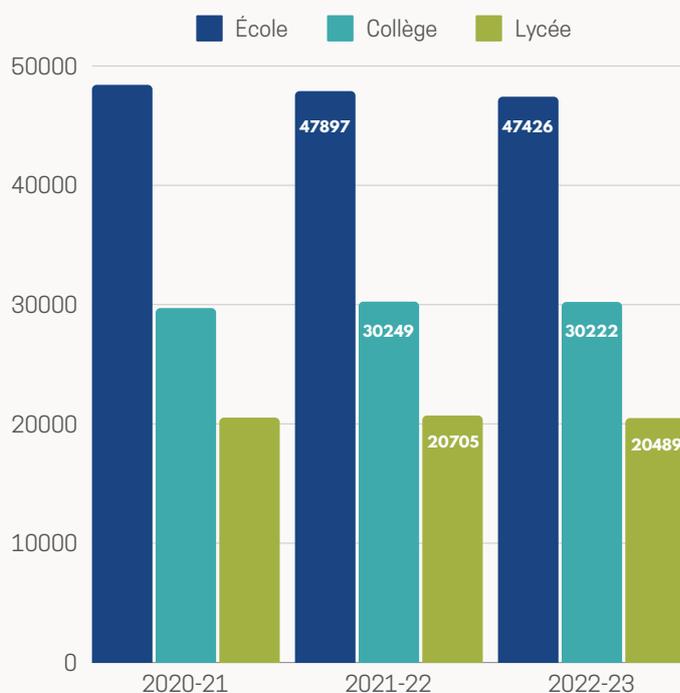


Lycée

↘ 1.4 %

 EFFECTIF MOYEN
758 ÉLÈVES

Nombre d'élèves accueillis à la rentrée 2022



National

École : -1.1%²
 Collège : stable
 Lycée : technologique
 et générale stable
 Lycée professionnel :
 -2.0%



² Source : actualités n°413 dossier "les chiffres de l'Enseignement Catholique 2022-2023" publié par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique



LES PRODUITS

4

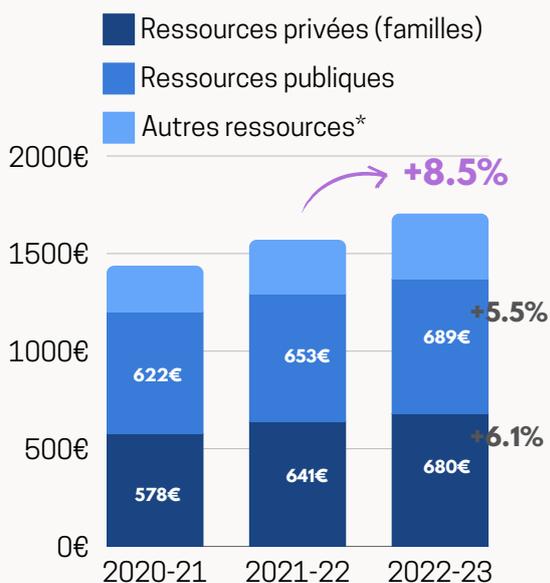
Par définition, en comptabilité, un produit constitue une ressource qui est définitivement acquise. Selon le plan comptable de l'enseignement catholique édité par la FNOGEC, les produits (appelés ressources) sont de 4 natures : participation publique (autrement appelée forfait d'externat), les contributions des familles, les services annexes (type restauration, étude etc...) et la catégorie autre.

LA RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

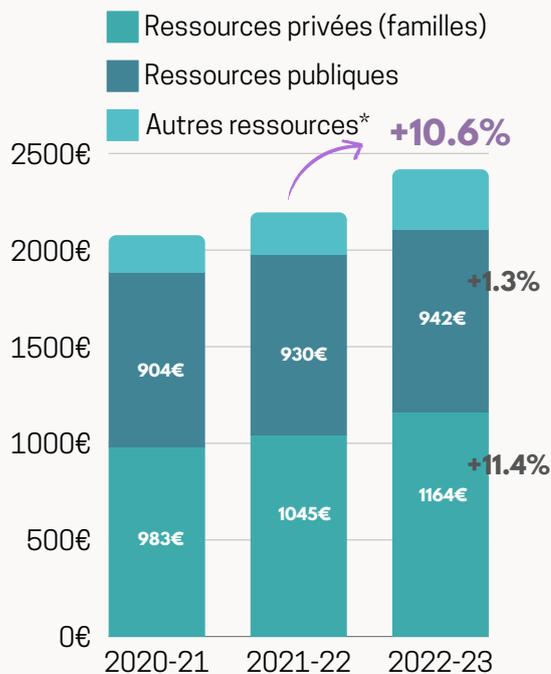
L'État étant l'employeur des enseignants, hors salaires des enseignants, le fonctionnement des établissements privés sous contrat est assuré :

- d'une part, par l'État et les collectivités territoriales , sous la forme d'un « forfait d'externat » qui doit en principe couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la scolarisation des élèves externes. Des subventions diverses et le financement des contrats aidés viennent compléter les ressources publiques ;
- d'autre part, par les familles, sous la forme d'une « contribution familiale » destinée à financer les activités liées au caractère propre et les investissements immobiliers. La restauration et l'hébergement, ainsi que la plupart des activités annexes (voyages, activités périscolaires...), sont à la charge exclusive des familles.

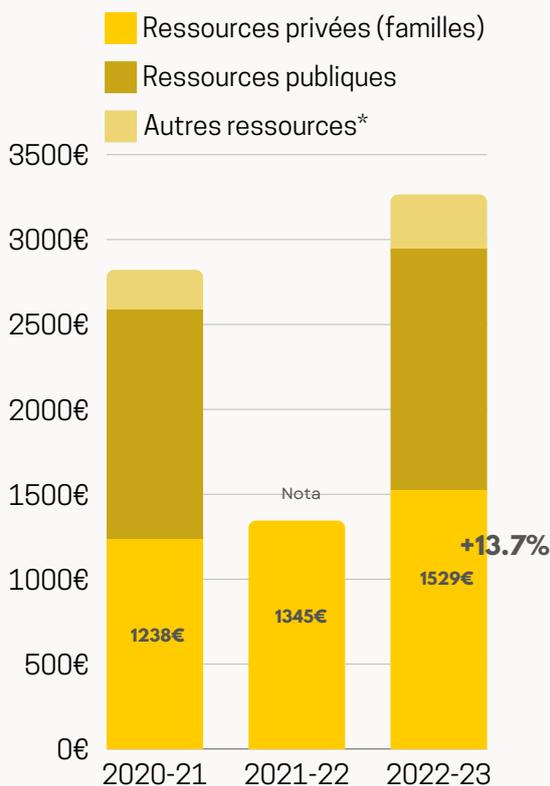
Répartition des ressources en école



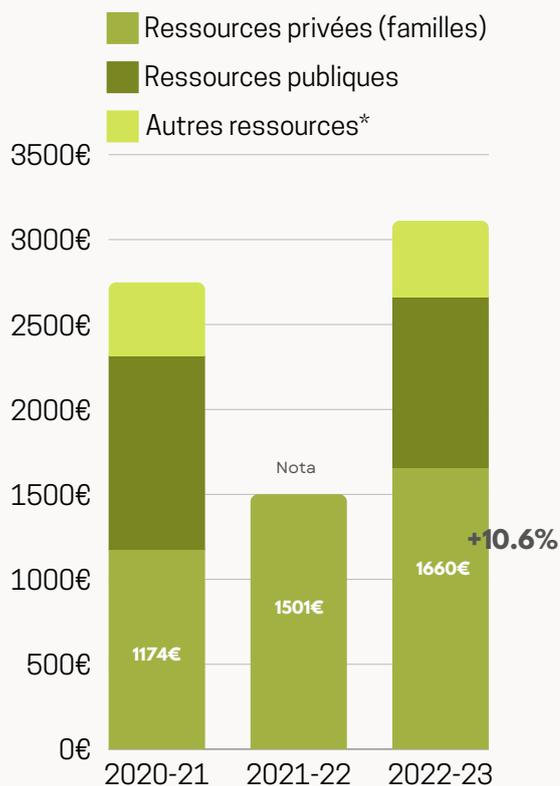
Répartition des ressources en école/collège



Répartition des ressources en école/collège/lycée



Répartition des ressources en collège/lycée



Nota : après un contrôle de cohérence, la consolidation des données ne permet pas le traitement des valeurs "ressources publiques"

*Les autres ressources proviennent des aides de l'état liées aux contrats aidés, des dons divers, des manifestations

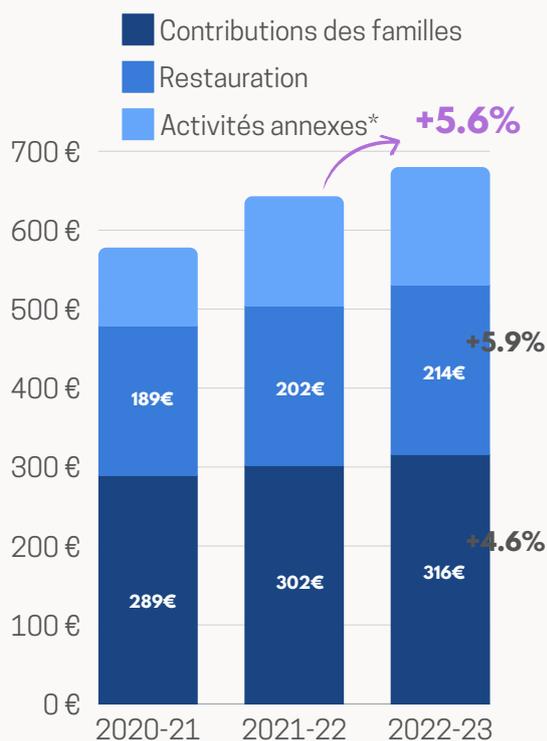


LES RESSOURCES PRIVÉES

LA RÉPARTITION DES RESSOURCES PRIVÉES

Les sources principales de financements privés sont les contributions familiales, la restauration, le paiement des services annexes* et les dons/mécénat.

Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique école



Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique école/collège

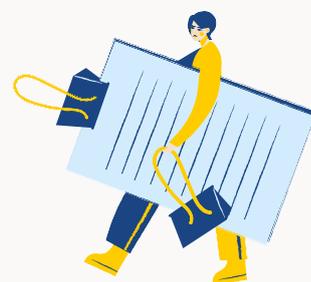
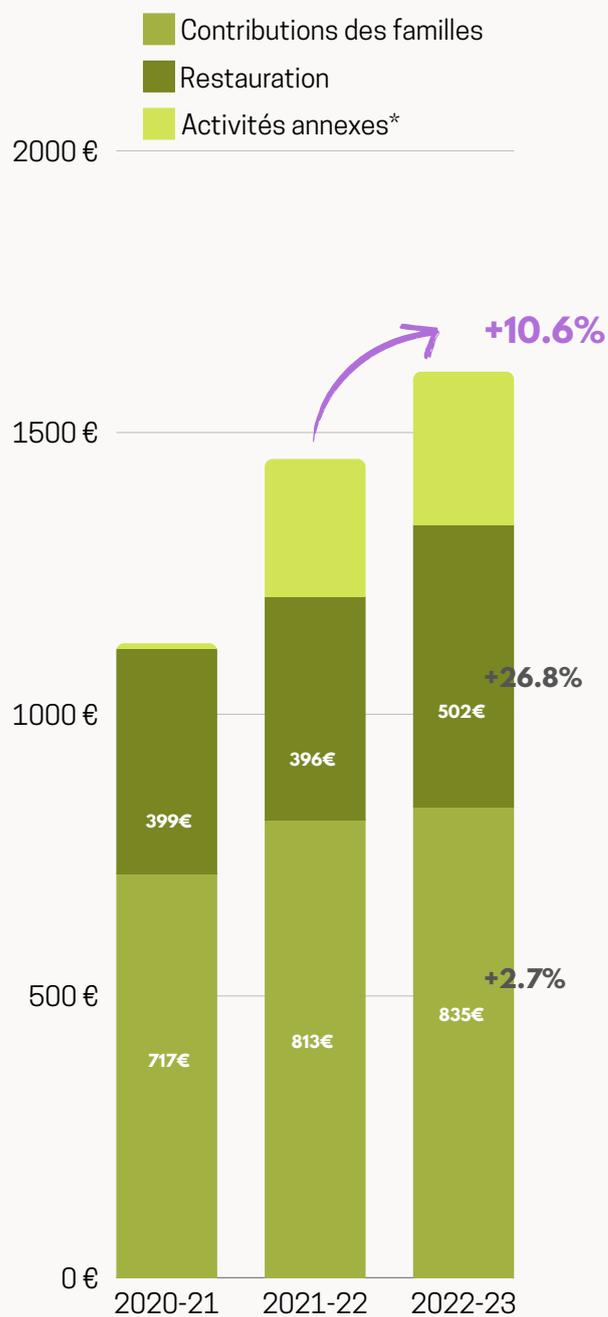


*Les activités annexes englobent le périscolaire, les voyages scolaires, les ventes de photos etc...

Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique école/collège/lycée



Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique collège/lycée



*Les activités annexes englobent le périscolaire, les voyages scolaires, les ventes de photos etc...



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Selon l'Insee, l'indice de prix relevé pour le secteur alimentaire a augmenté de 9.9%, tandis que le secteur de l'énergie suit la même tendance avec 9.7% d'augmentation pour la période de septembre 2022 à août 2023.



École
 **9 %**

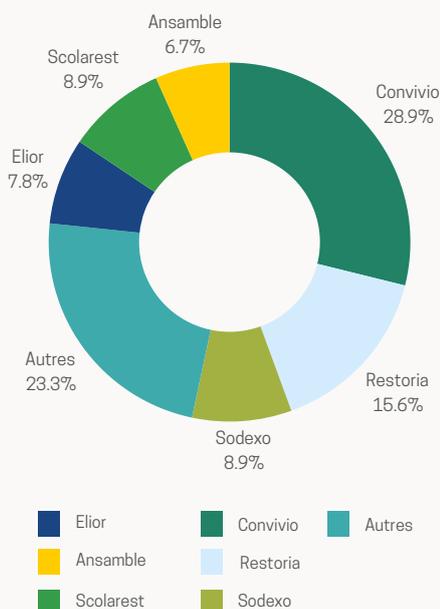


Collège
 **6.8 %**



Lycée
 **7 %**

Part de marché des prestataires de restauration pour l'année 2022-23




National
École : 5.07 €²
Collège : 6.18 €
Lycée : 6.35 €



Prix de vente du repas par type d'unité pédagogique pour l'année 2022-23

type d'unité pédagogique	prix minimum	prix moyen	prix maximum
École	3.47€	4.98€	6.53€
Collège	4.80€	5.65€	6.68€
Lycée	5.24€	6.57€	7.36€



LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

La contribution des familles (parfois appelée rétribution scolaire) est la participation financière demandée aux parents en contrepartie de la scolarisation de leur enfant. Elle sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement. Rappelons que la contribution des familles comprend tous les montants facturés aux élèves à l'exception des cotisations APEL, UGSEL, des assurances, des activités facultatives (dites annexes) telles que restauration, garderie, voyage scolaire etc...

En établissement scolaire public, l'investissement pour les rénovations ou constructions est plus élevé pour les lycées (1 317€ par élève) que pour les collèges (916€ par élève) et que pour les écoles (646€ par élève).³



École

↗ 2.7%



Collège

↗ 0.7%



Lycée

↗ 7.6%

Pour information et selon les statistiques de l'Insee, la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac et alcool) est de 5.4% pour l'année 2022 et 4.8% pour l'année suivante. Rappelons que l'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation.

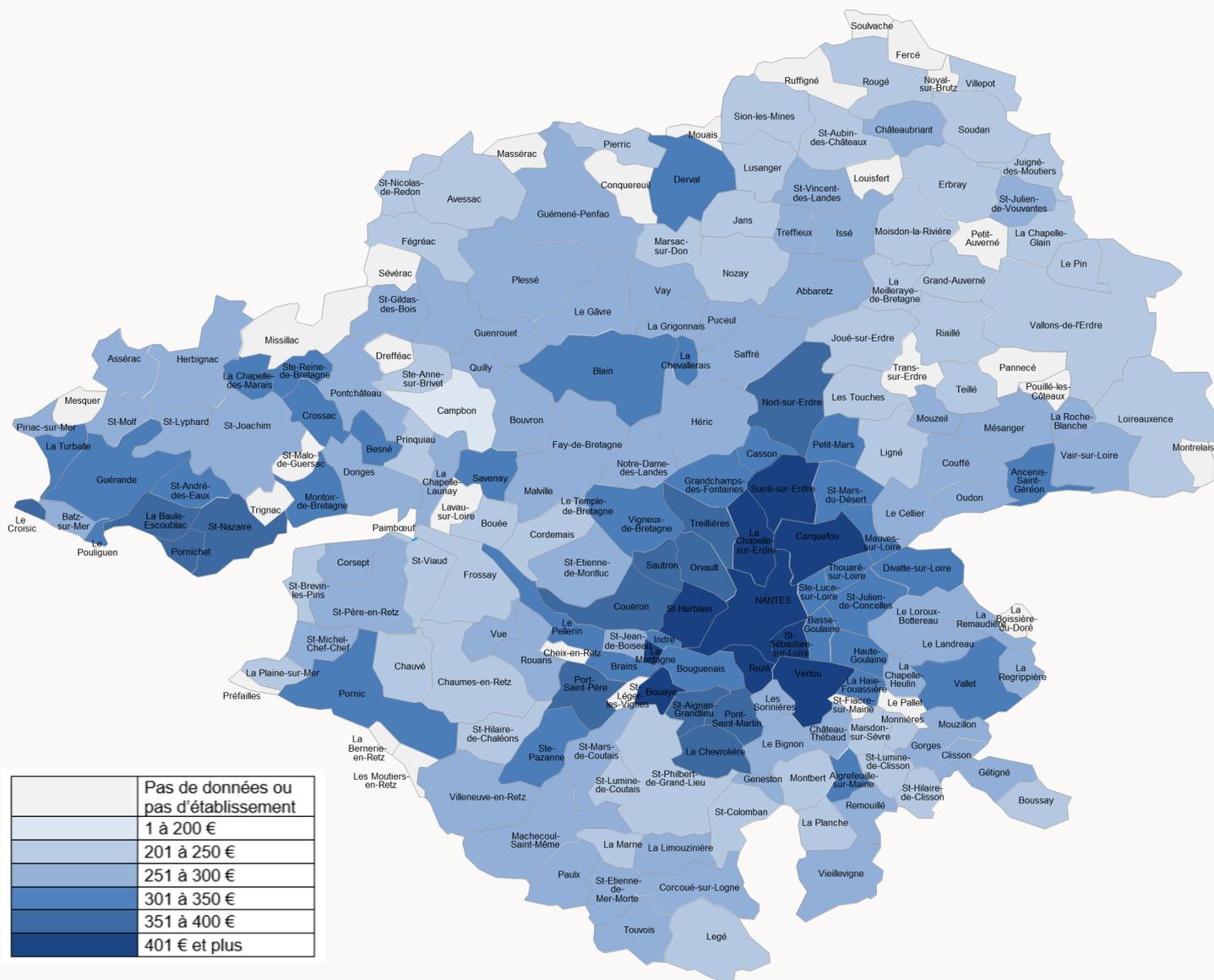


²
National

École : 465 €
Collège : 861 €
Lycée : 1140 €

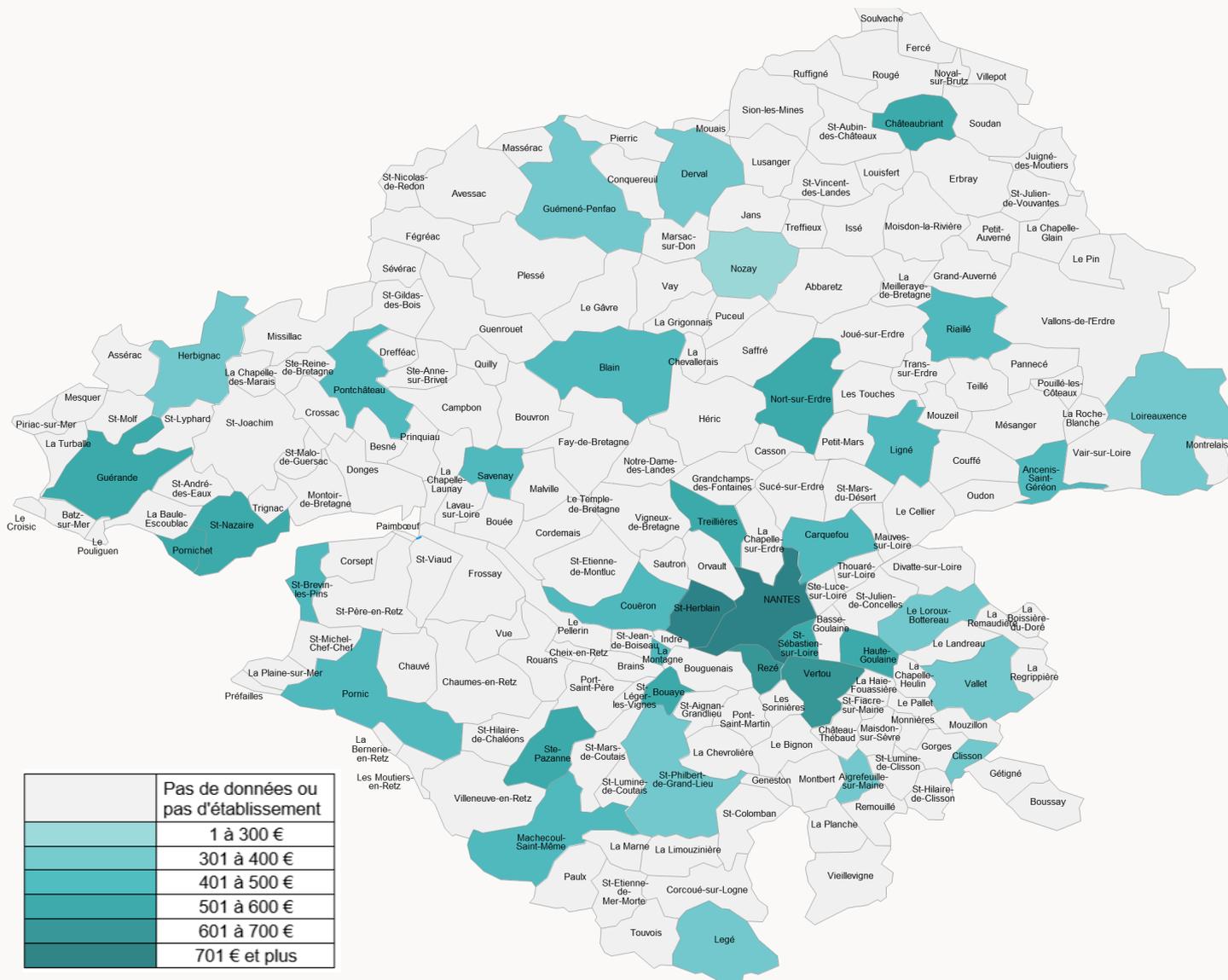


Répartition des contributions versées par les familles en école pour l'année 2022-23



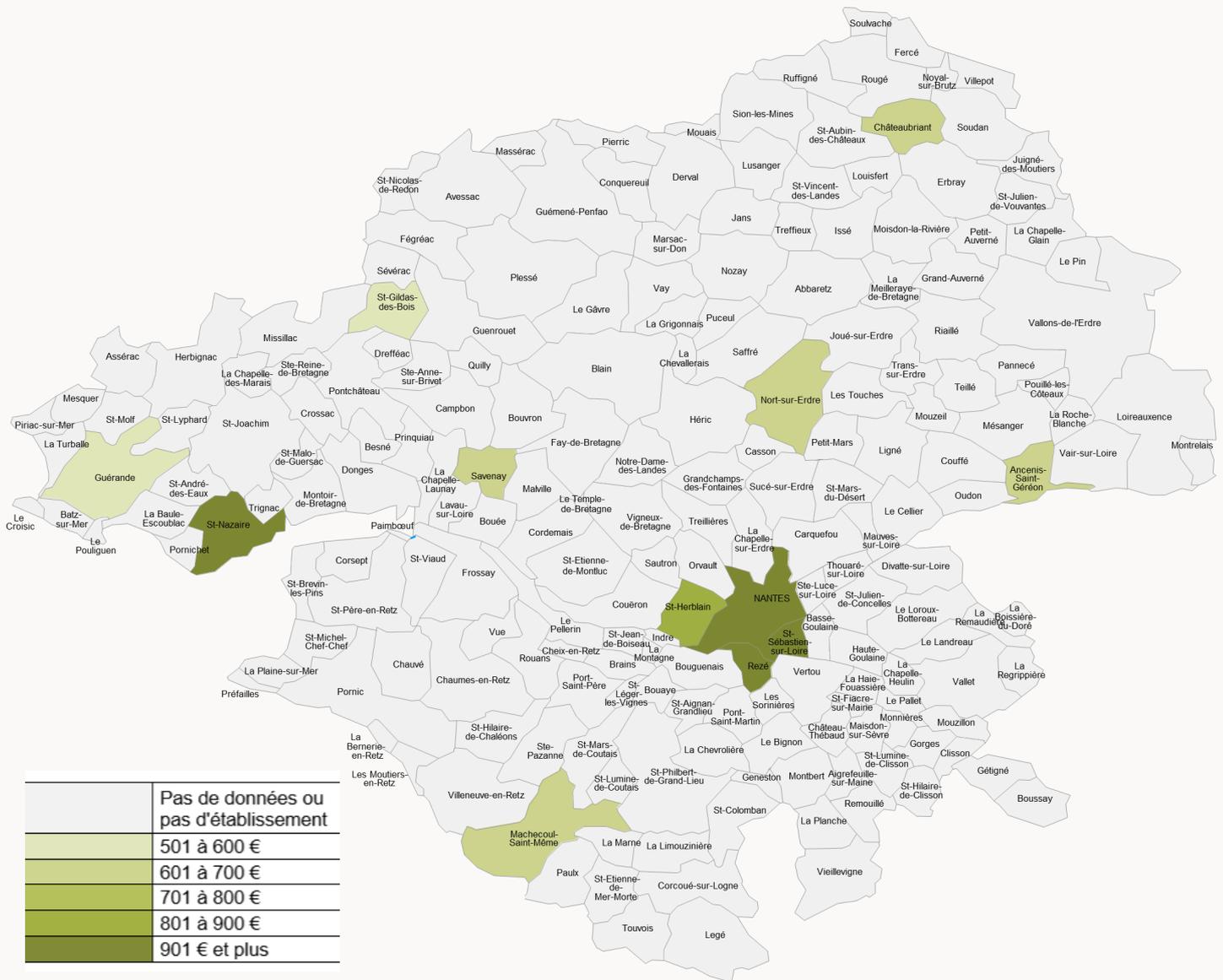
contribution minimum	contribution moyenne	contribution maximum
195 €	303 €	671 €

Répartition des contributions versées par les familles au collège pour l'année 2022-23



contribution minimum	contribution moyenne	contribution maximum
292 €	518 €	930 €

Répartition des contributions versées par les familles au lycée pour l'année 2022-23



contribution minimum	contribution moyenne	contribution maximum
561 €	907 €	1305 €



LES RESSOURCES PUBLIQUES

Le code de l'éducation stipule que les collectivités territoriales versent aux établissements d'enseignement privés sous contrat une contribution forfaitaire qui participe aux dépenses afférentes à l'externat des établissements privés par référence aux dépenses correspondantes des établissements publics locaux dans le respect du principe de parité. Celle-ci est calculée par élève.

Intéressons-nous ci-après aux versements des collectivités locales pour apprécier chacune des valeurs.

LE FORFAIT COMMUNAL



Maternelle

↗ 4.2 %



Primaire

↗ 4.7 %

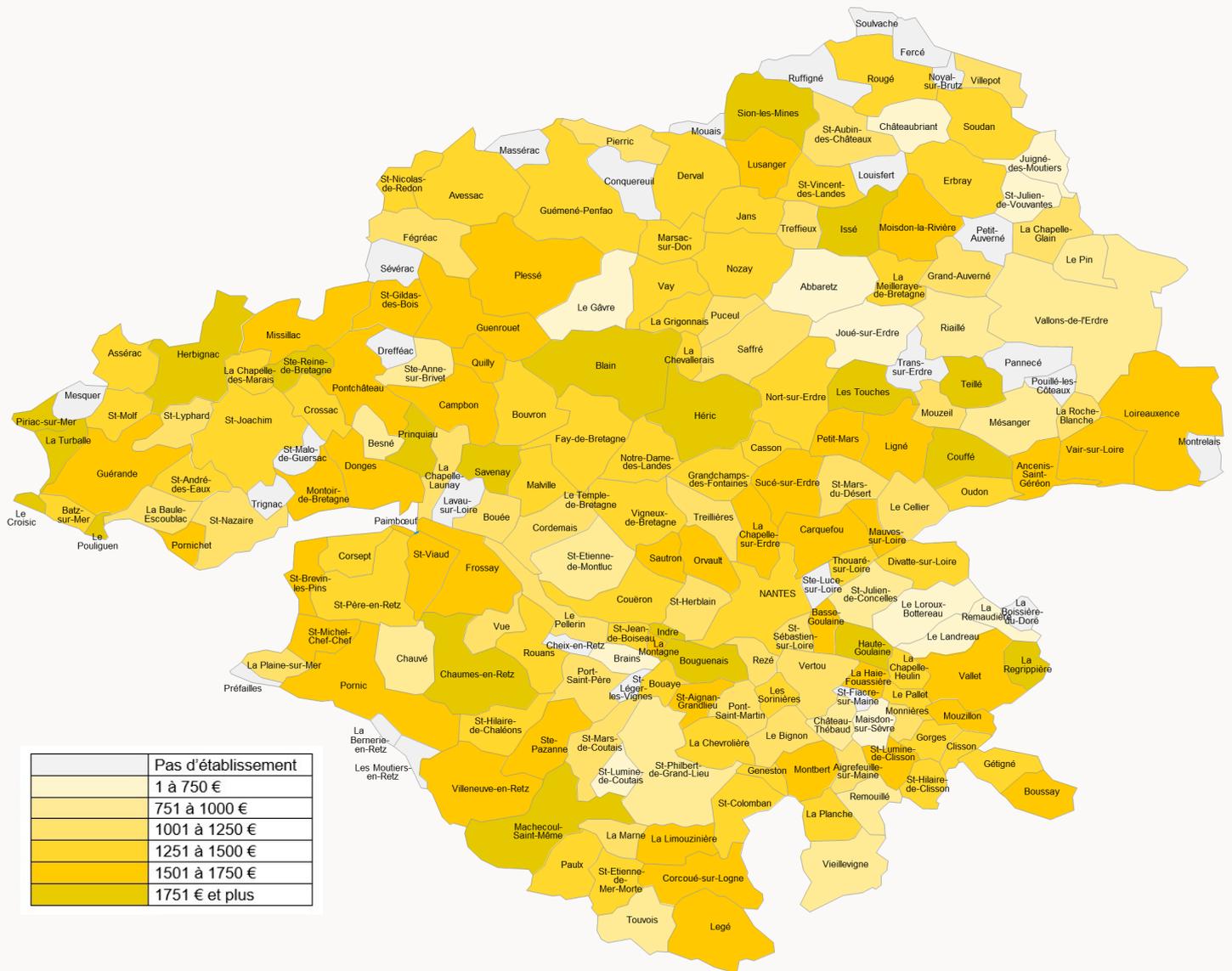


National

École : 465 €²
Collège : 861 €
Lycée : 1140€

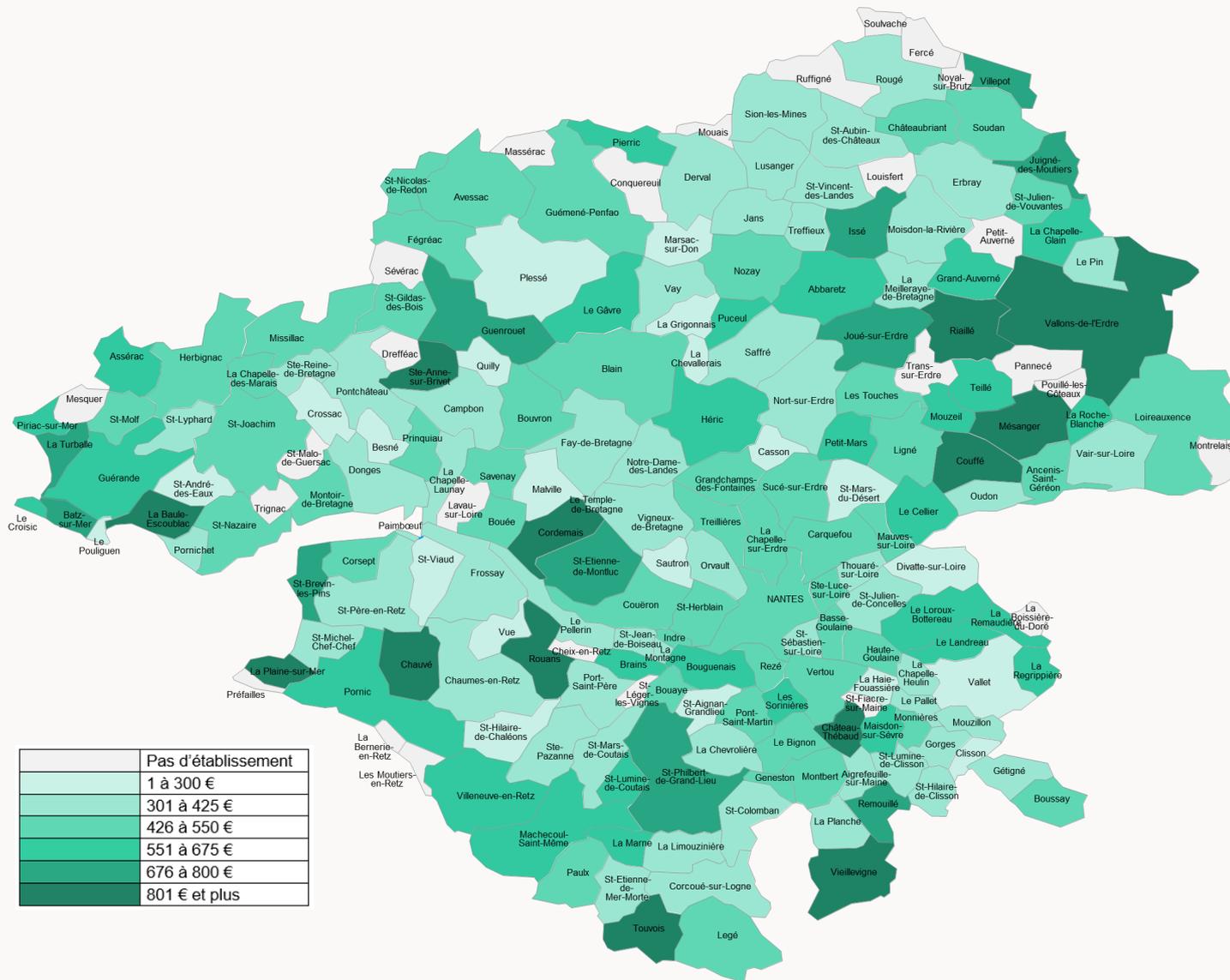


Répartition du forfait communal perçu pour un élève de maternelle



forfait minimum	forfait moyen	forfait maximum
720.08 €	1460.72€	2589.00 €

Répartition du forfait communal perçu pour un élève de primaire



forfait minimum	forfait moyen	forfait maximum
199.00 €	449.32 €	863.01 €



LES CHARGES

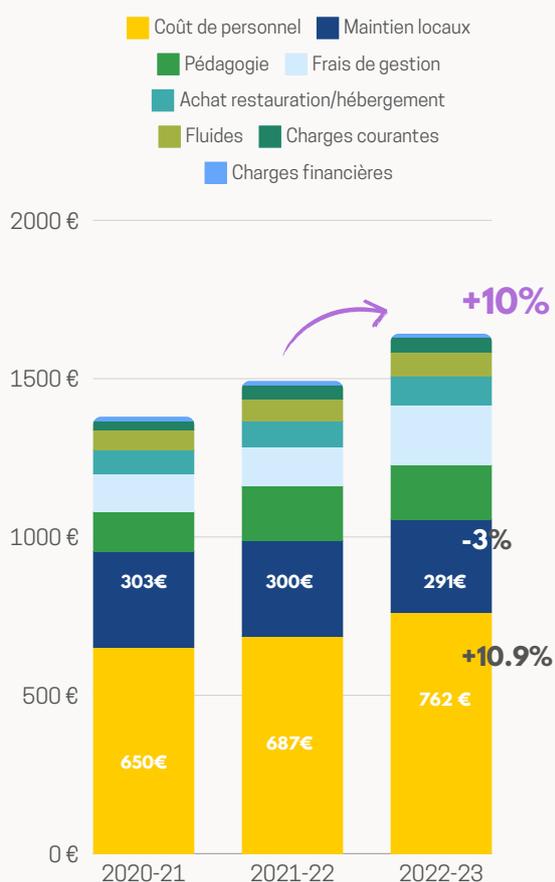
5

L'objectif principal de cette classe comptable est de recenser et de classer toutes les dépenses que l'OGEC doit supporter au cours de son année scolaire.

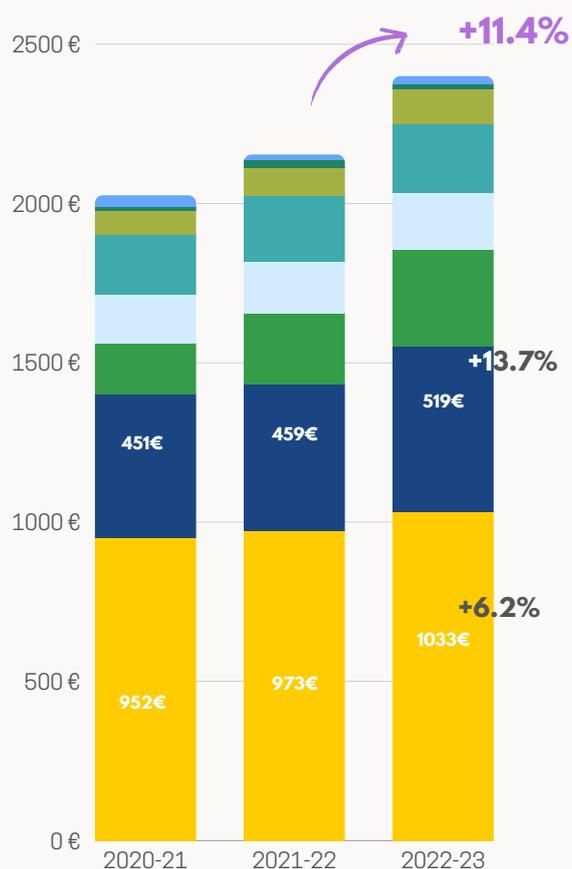
L'analyse des charges est cruciale pour la gestion comptable car elle permet d'identifier les différents types de charges pour une meilleure gestion des coûts.

Le plan comptable, édité par la FNOGEC, intègre dans les charges, les moyens humains (utiles à l'encadrement, l'administration, les services), les moyens matériels et les amortissements.

Répartition des charges pour l'unité pédagogique école



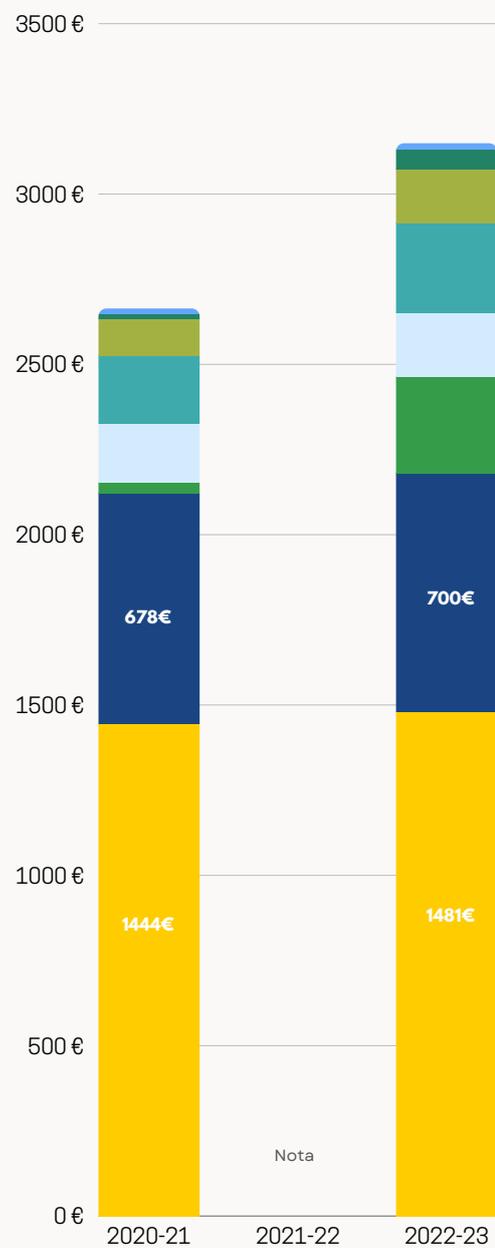
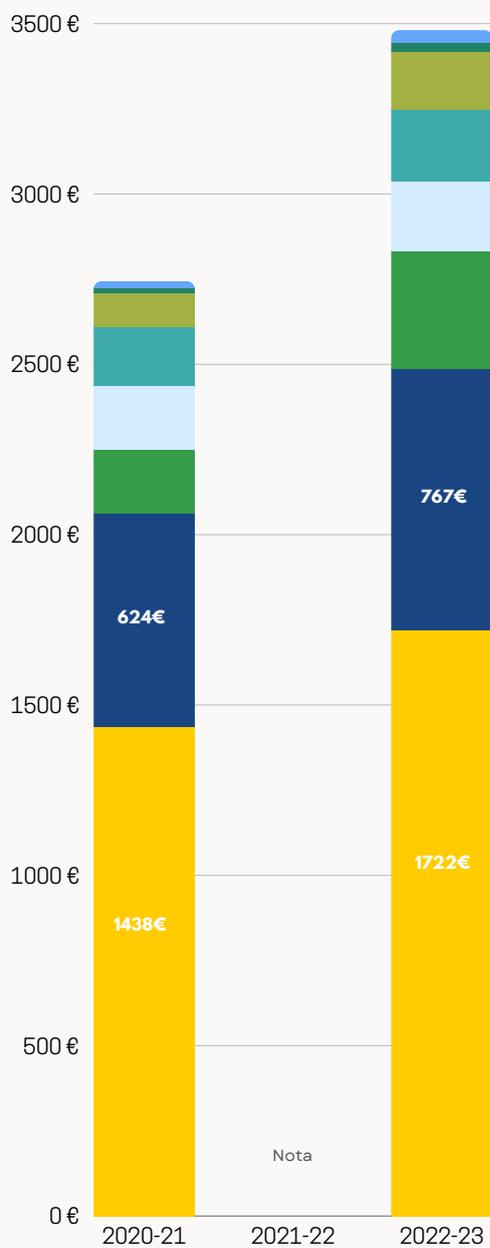
Répartition des charges pour l'unité pédagogique école/collège



Répartition des charges pour l'unité pédagogique école/collège/Lycée

Répartition des charges pour l'unité pédagogique collège/lycée

- Coût de personnel
- Maintenance locaux
- Pédagogie
- Frais de gestion
- Achat restauration/hébergement
- Fluides
- Charges courantes
- Charges financières



Nota : après un contrôle de cohérence, la consolidation des données ne permet pas le traitement des valeurs "coût de personnel" ou "maintien des locaux"

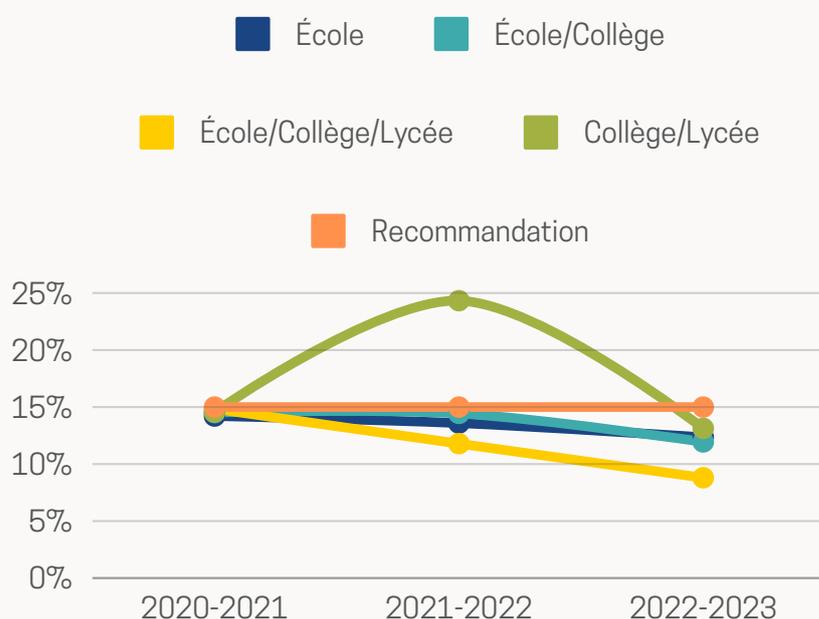
6

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Les différents indicateurs disponibles aident à mieux connaître et comprendre la situation financière d'un OGEC.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de trésorerie dégagé sur une année de fonctionnement. La CAF devrait être de l'ordre de 15 % des produits courants encaissables pour que l'établissement puisse fonctionner et investir (en particulier pour faire face à l'entretien immobilier). En réalité, **17 %** des établissements du département ont une CAF inférieure à 5 % de leurs produits annuels.

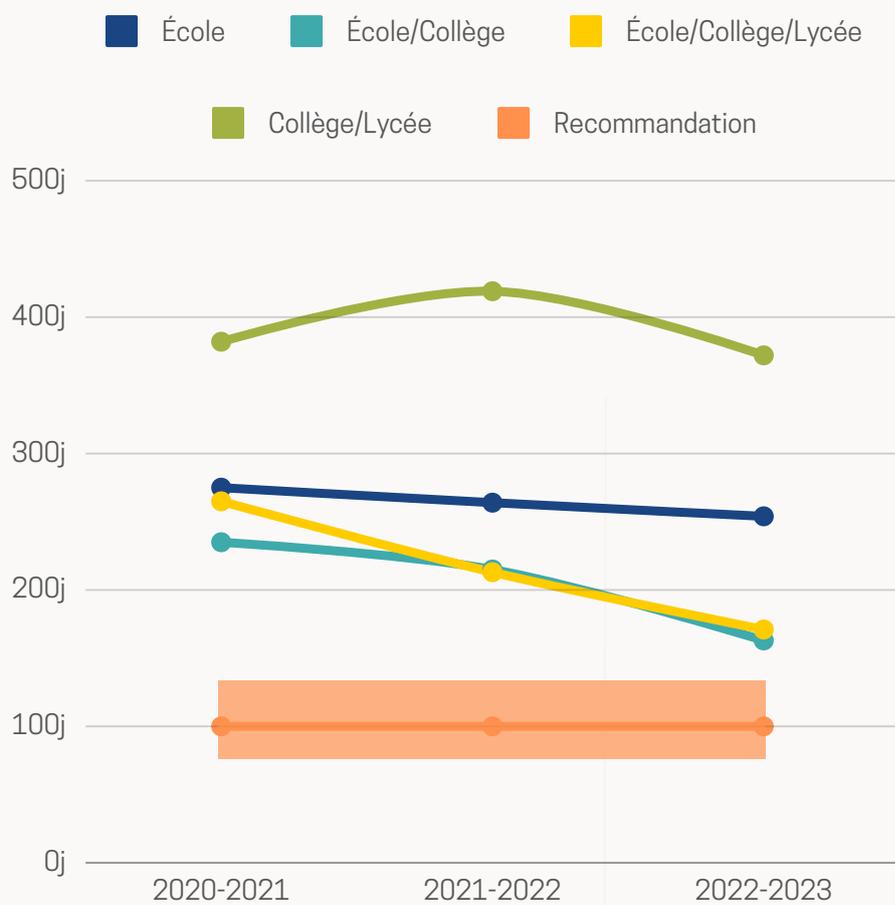


LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement (FDR) correspond globalement au niveau de trésorerie d'un OGEc en début d'année scolaire et permet d'engager les premières dépenses en attendant les encaissements à venir. Les recommandations de la FNOGEC sont d'atteindre 90 à 120 jours de charges pour pouvoir assurer un niveau de maintien de la sécurité financière.

Environ **12 %** des établissements du département ont un niveau de trésorerie inférieur à deux mois de charges et sont donc en tension de trésorerie à court terme

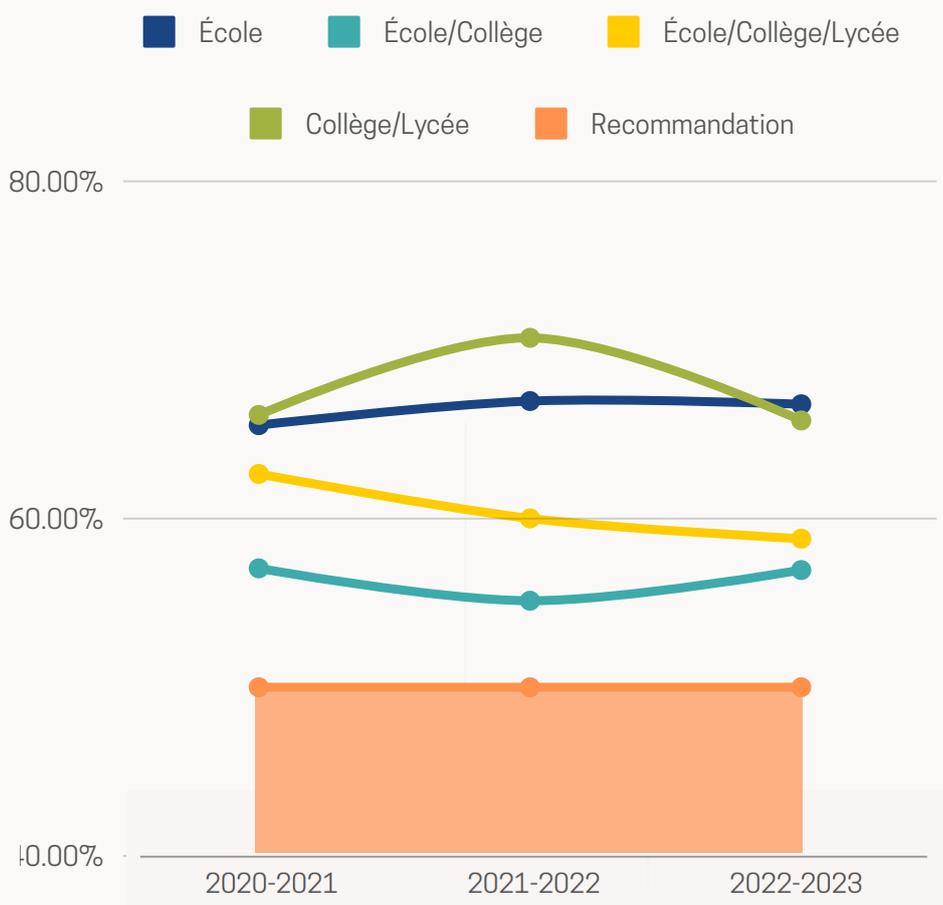
On comprend à la lecture de ce graphique que, même si la progression du niveau de fonds de roulement s'est grandement ralentie, l'essentiel de la CAF non utilisée par le fonctionnement reste toujours consacrée au renforcement de cet indicateur, au détriment de l'investissement, ce que d'autres indicateurs corroborent.



LE TAUX DE VÉTUSTÉ

Pour rappel, le taux de vétusté désigne la perte de valeur ou dépréciation des biens mobiliers et immobiliers. La préconisation de la FNOGEC recommande un taux de vétusté inférieur à 50%. Plus le taux approche des 100%, plus les biens sont considérés comme vieillissants.

Au vu des exigences réglementaires, de la vétusté des établissements, du coût de la construction, la réflexion et la planification sont désormais indispensables pour que les ressources répondent aux besoins financiers.



CONCLUSION

En conclusion, ce rapport territorial souligne la nécessité impérieuse de réduire le taux de vétusté des OGEC en investissant dans des travaux de rénovation et de modernisation.

En effet, un taux de vétusté élevé entraîne non seulement une dégradation des conditions d'accueil et de travail pour les élèves et le personnel, mais également une augmentation des coûts de maintenance à long terme. Certes dépendant des financements publics, notre réseau a par contre, la totale liberté d'agir sur sa capacité à investir, il s'agit même d'un devoir pour les OGEC que de faire évoluer les contributions des familles afin d'assurer le financement des projets immobiliers. La concrétisation de ces projets, au-delà de réduire le taux de vétusté, permettra également aux OGEC de réduire leurs fonds de roulement, actuellement supérieurs à la norme, et ainsi améliorer leur situation financière globale.

Il est donc primordial pour les OGEC de prendre des mesures concrètes pour investir dans la modernisation des établissements afin d'assurer la pérennité et la qualité de l'enseignement dispensé pour l'ensemble des élèves accueillis dans l'enseignement catholique du département.

